

## COMMUNE DE PIROU

(Manche)

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2020 à 20h30

**Date de Convocation** : 23 juillet 2020 – **Date d’affichage** : 3 août 2020

Le jeudi trente juillet deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

#### **Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :**

Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS Fafa, Mme Isabelle RAPILLY, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, M. Patrick LENORMAND, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY, Mme Sylvie CHRISTY et Mme Emilie ALIX.

#### **Représentés :**

Mme Laure LEDANOIS représentée par M. José CAMUS Fafa  
Mme Isabelle RAPILLY représentée par Mme Stéphanie SOHIER  
Mme Emilie ALIX représentée par M. Gérard LEMOINE  
Mme Sylvie CHRISTY représentée par M. Noëlle LEFORESTIER  
Mme Nathalie HEROUET représentée Mme Rose-Marie LEROTY

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 10 – Nombre de conseillers votants : 15

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1- Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Avis sur le PLU de la commune de Pirou
- 2- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°5
- 3- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°7
- 4- Acquisition de parcelle AH 352
- 5- Subventions 2020 aux associations
- 6- Camping – demande de remboursement « COVID »
- 7- SDEM50 – Adhésion au groupement d’achats GAZ
- 8- Projet d’aménagement du Parc – Avenant n°2 à l’accord -cadre : mission de création graphique
- 9- Lotissement du Pont – modification superficies et prix
- 10- Point sur les appels d’offres en cours : Vidéoprotection – Aménagement rue le Bas de la Rue et Restaurant scolaire
- 11- Questions diverses

-----

**Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité**

-----

Ajout de questions à l'ordre du jour :

Madame le Maire informe le conseil qu'une nouvelle proposition d'acquisition de parcelle du lotissement Les Chardons Bleus est parvenue en mairie après l'envoi de la convocation aux conseillers municipaux. Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour la cession de la parcelle n° 14.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir le personnel suffisant pour la rentrée des classes en septembre prochain. Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un emploi temporaire en CCD pour accroissement temporaire d'activité (article 3.1.1°).

Madame le Maire informe également le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de la commune de Pirou au sein du Comité de Pilotage du PLU de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Lessay et d'un représentant et de suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

- 1- Création d'un emploi temporaire en CDD pour accroissement temporaire d'activité.
- 2- Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Avis sur le projet de PLU de la commune de Pirou – Désignation du représentant de la commune de Pirou au COPIL du PLU de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Lessay – Désignation représentants de la commune de Pirou à la CLECT de la COCM
- 3- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°5
- 4- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°7
- 5- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°14
- 6- Acquisition de parcelle AH 352
- 7- Subventions 2020 aux associations
- 8- Camping – demande de remboursement « COVID »
- 9- SDEM50 – Adhésion au groupement d'achats GAZ
- 10- Projet d'aménagement du Parc – Avenant n°2 à l'accord -cadre : mission de création graphique
- 11- Lotissement du Pont – modification superficies et prix
- 12- Point sur les appels d'offres en cours : Vidéoprotection – Aménagement rue le Bas de la Rue et Restaurant scolaire
- 13- Questions diverses

Madame le Maire présente ensuite ses condoléances ainsi que celles de la municipalité à la famille de monsieur Gérard GUERIN ancien conseiller municipal décédé récemment. Les membres du conseil municipal décident de faire une minute de silence en son hommage.

## ORDRE DU JOUR

### 1- Création d'un emploi temporaire en CDD pour accroissement temporaire d'activité

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Agent Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la création d'une cinquième classe.

Madame le Maire propose au conseil,

La création d'un emploi temporaire d'Agent Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps non complet soit 32h/35h pour réaliser les fonctions d'ASEM à compter du 27 août 2020 jusqu'au 11 juillet 2021.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Agent Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles.

Les candidats devront justifier de l'obtention d'un CAP petite enfance et /ou d'un an d'expérience minimum ou de qualifications correspondantes aux fonctions.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget chapitre 012.

### 2- Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Avis sur le projet de PLU de la commune de Pirou – Désignation du représentant de la commune de Pirou au COPIL du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Lessay – Désignation représentants de la commune de Pirou à la CLECT

#### a. Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Avis sur le projet de PLU de la commune de Pirou

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- par délibération du 07 octobre 2015, la commune avait prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que par délibération du 02 février 2017, la nouvelle Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a confirmé l'achèvement des procédures d'urbanisme initiés sur son territoire ;
- les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues en Conseil Municipal du 27 février 2020, ainsi qu'en Conseil Communautaire le 05 mars 2020 ;
- la commune a été associée tout au long de l'élaboration du projet de PLU ;
- par délibération du 22 juillet 2020, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU.

Madame Le Maire, informe les conseillers, que le Conseil Municipal doit, dès lors, se prononcer sur le projet de PLU de la commune.

CONSIDERANT que le projet de PLU arrêté en date du 22 juillet 2020 a été mis à disposition préalable des conseillers par madame le Maire :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-12 et suivants, et R153-3 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal de Pirou du 07 octobre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

VU les comptes-rendus des débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune, en date du 14 juin 2016, puis du 27 février 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral, en date du 03 octobre 2016, créant la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, à compter du 1er janvier 2017, issue de la fusion des communautés de communes de La Haye du Puits, du Canton de Lessay et de Sèves-Taute ;

VU les compétences et les statuts de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, et notamment sa compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 02 février 2017 autorisant l'achèvement des procédures de documents d'urbanisme initiées sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, en date du 15 mars 2018, optant pour l'application des dispositions réglementaires du code de l'urbanisme modernisé au 1er janvier 2016 au plan local d'urbanisme ;

VU le compte-rendu du débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables en Conseil Communautaire du 05 mars 2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 22 juillet 2020 tirant le bilan de la concertation,

VU le projet de PLU de la commune de Pirou arrêté par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche le 22 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

EMET un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU de la commune de Pirou.

b. Désignation du représentant de la commune de Pirou au COPIL du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Lessay

VU le Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement les articles L. 153 - 8 et suivants,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Canton de Lessay, en date du 29 novembre 2016, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres,

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2016, proclamant la création de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, fusion de la communauté de communes de la Haye du Puits, Sèves-Taute et du Canton de Lessay au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

VU les statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, et notamment sa compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales », qui lui a été transférée obligatoirement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Madame le Maire présente ainsi la démarche du PLUi, comme suit :

Afin de fixer les stratégies d'aménagement de l'espace pour les 10 à 15 ans à venir, le PLUi sera élaboré sur le territoire de projet de l'ensemble des communes de l'ancienne communauté de communes du canton de Lessay.

Il est précisé que l'élaboration devra s'inscrire dans le respect des documents de rangs supérieurs (SRADDET, SCoT, etc.), et que la procédure devra intégrer la population durant toute la démarche (informations diffuses, expression libre, réunions publiques, ateliers participatifs, etc.).

La procédure d'élaboration se décomposera, d'une part, de la phase technique, constituée des études (diagnostic, PADD, OAP, zonage, etc.), et, d'autre part, de la phase administrative (débat de PADD, arrêt de projet, enquête publique, etc.).

Conformément à la délibération de prescription du PLUi et de définition des modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes, les principes généraux de collaboration seront l'association étroite de l'échelon communale et la concertation permanente des instances communautaires.

Ainsi, le COmité de PILotage (COFIL) représentera l'instance politique coordinatrice du projet, garante du bon suivi du projet et de l'examen des grandes orientations de la procédure. Il se composera des 11 représentants des communes du territoire de projet, ceux-ci devant être désignés par leur Conseil municipal respectif. Le représentant désigné, pouvant être le Maire ou tout autre membre du conseil, devra être le relais depuis et vers les élus de sa commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient que le Conseil municipal désigne un référent PLUi qui sera le relais entre la Communauté de Communes et la commune,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne, à l'unanimité, Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire de Pirou, en tant que représentant de la commune au sein du COFIL du PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes du Canton de Lessay.

- c. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT – représentants communaux – désignation de suppléants.

Madame le Maire rappelle qu'elle participe en tant que titulaire à la CLECT de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de suppléants afin de palier à ses éventuels empêchements.

Madame le Maire propose de désigner monsieur José CAMUS FAFA et madame Laure LEDANOIS.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et désigne monsieur José CAMUS FAFA et madame Laure LEDANOIS en tant que suppléants.

### 3- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°5

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur et madame Philippe BOULET souhaitent acquérir le lot n° 5 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 55 032 € pour une superficie de 588 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2020.

#### 4- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°7

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur et madame Joël et Eliane DESPAS souhaitent acquérir le lot n° 7 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 56 090 € pour une superficie de 551 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2020.

#### 5- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n° 14

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Arnaud DUFOUR et Madame Laure MAIPLE souhaitent acquérir le lot n° 14 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 52 915 € pour une superficie de 480 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2020.

#### 6- Acquisition de parcelle AH 352

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la création d'un chemin piétonnier reliant le bourg à la plage, messieurs Gilbert et Richard CHRISTY, propriétaires de la parcelle AH 352 d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup> acceptent de céder cette parcelle à la commune pour 1 000 €. L'ensemble des frais afférents à cette vente sera à la charge de la commune.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 352 au prix de 1000 €, à signer tout document relatif à cette acquisition auprès de Me LEONARD notaire à Lessay et à régler la dépense afférente.

#### 7- Subventions 2020 aux associations

Madame le Maire souhaite intervenir avant la présentation des dossiers.

Elle précise que la volonté de la commune n'est pas de baisser les subventions comme le font d'autres collectivités mais elles ne seront pas augmentées non plus afin de continuer à maîtriser le budget de fonctionnement de la commune.

Madame le Maire présente ensuite au conseil les dossiers de subventions reçus en mairie pour 2020.

Plusieurs associations ne demandent pas de subvention mais ont des prêts de salles, de terrains et de mise à disposition de personnel ou de matériel.

- Culture Sports et Loisirs à Pirou : 0 €
- Association des Engins Nautique de Pirou : pas de demande
- Association Terroirs et Patrimoine Pirouais : prêt de terrains et mise à disposition de personnel
- Ball-trap : Travaux d'entretien à réaliser par le service technique
- Pirou m'Intéresse : pas de demande

D'autres associations ont annulé leurs manifestations

- L'art en soi : 0 €
- Les Tréteaux pirouais : 0 €
- Les anciens combattants : 0 €
- Les Amis de la Chapelle Saint Michel : 0 €, la gestion de la chapelle appartient au diocèse

Autres décisions

- Associations CATS : 500 €
- Gymnastique volontaire : 500 €
- Comité de soutien Téléthon : 500 €
- Amitiés Loisirs Pirouais : 500 €
- Espérance sportive : 1 500 €
- Groupement rural de la Jeunesse Sportive de l'Ay : 300 €
- Association des Parents d'Elèves : 1 000 €
- Bibliothèque pour tous : 600 € de subvention – 300 € de convention école – 100 € de prêts ados
- Cinéma : 5 000 € au titre de la délégation de service public – 500 € de reprographie
- SNSM : 800 € - aide financière pour les travaux envisagés ou les projets
- Société de chasse : 1 400 €

Associations non pirouaises

- AMF Téléthon : promesse de don 500 € si le téléthon a lieu
- Association des Amis de l'EHPAD de Lessay : 50 €
- Foot des Plages : annulé 2020
- L'outil en main : don de 100 € uniquement cette année.

Madame le Maire soumet ces propositions au vote des conseillers municipaux.

Le conseil, à l'unanimité, valide l'ensemble des subventions telles qu'exposées ci-dessus.

#### 8- Camping – demande de remboursement « COVID »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes ayant versé des arrhes au camping municipal souhaitent être remboursées.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT LIE AU COVID 19						
NOM	ADRESSE	MONTANT VERSE	MODE DE REGLEMENT	DATE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT		
M TEXIER Christian	9 Rue Edouard de Rothschild 77164 FERRIERES EN BRIE	61,00 €	CHEQUE	29/06/2020	EMPLACEMENT CARAVANE	COVID 19
M LAIGNEAU OLIVIER	5 Rue de la breche 61430 STE HONORINE LA CHARDONNE	61,00 €	CHEQUE	29/06/2020	emplacement forfait caravane	covid 19 problème santé
Mme Colombe Corinne	Route du Breuil 14400 BLAY	28,75 €	CHEQUE	19/07/2020	Location mobil-home du 18 au 20/09/2020	annulation foire aux bulots
Mme Mc Loughin	Cooleen Birhill coTipperaryV94576K IRELAND	155,00 €	VIREMENT BANCAIRE	21/07/2020	Location mobil-home du 08AU 15/08/2020	covid 19 problème frontière

Le camping ayant été fermé en raison du Covid-19, Madame le Maire propose de rembourser l'ensemble des personnes présentes dans le tableau ci-dessus. Madame le Maire précise que toutes personnes souhaitant annuler son séjour au sein du camping municipal Le Clos Marin devra en faire la demande par courrier et que celui-ci sera étudié en conseil.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de remboursement détaillée ci-dessus par Madame le Maire.

9- Adhésion au groupement de commandes du SDEM50 pour la fourniture de gaz naturel pour répondre à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi énergie-climat promulguée le 8 novembre 2019 poursuit le processus de suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'énergies, en fixant au 1er décembre 2020, **la suppression des TRV de gaz naturel (contrats ≤ 30 MWh) pour tous les consommateurs non domestiques quelle que soit leur taille.**

Madame le Maire précise que cette loi implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics, soumis au code de la commande publique, qui ne sont plus éligibles aux TRV de gaz (contrats ≤ 30 MWh) ;

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de permettre aux collectivités et établissements publics concernés par l'extinction des TRV GAZ (contrats ≤ 30 MWh) d'adhérer à un groupement d'achat coordonné par le SDEM50 ;

Madame le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés ;

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1er décembre 2020 ;

Madame le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de Pirou au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat de gaz naturel ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz et pour le compte de la commune Pirou ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat de gaz sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique (GRDF), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat gaz.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz seront inscrites aux budgets correspondants.

10- Projet d'aménagement du Parc – Avenant n°2 à l'accord -cadre : mission de création graphique – Avenant n°3 à l'accord-cadre : mission complémentaire pour la transformation de la ruine – Avenant n°4 à l'accord-cadre : mission complémentaire esquisse pour une aire de jeux

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à la signature de plusieurs avenants à l'accord cadre concernant la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du Parc.

- **Avenant n°2** : Une mission complémentaire de création graphique réalisée par le cabinet d'étude est nécessaire à la poursuite du projet d'aménagement notamment dans le cadre de la future signalétique.

Cet avenant s'élève à 13 550 € HT soit 16 260 TTC réparti entre les différents co-traitants comme suit :

- Novascape : 11 600 € HT soit 13 920 € TTC
- Peter Stalleger : 1 950 € HT soit 2 340 € TTC

- **Avenant n°3** : Une mission complémentaire pour la transformation de la ruine réalisée par le cabinet d'étude est nécessaire à la poursuite du projet d'aménagement.

Cet avenant s'élève à 2 600 € HT soit 3 120 TTC dont le bénéficiaire sera monsieur Hervé Declomesnil.

- **Avenant n°4** : Une mission complémentaire pour l'élaboration d'une esquisse pour l'aire de jeux à créer en fonction de la thématique des « Oies de Pirou ».

Cet avenant s'élève à 6 150 € HT soit 7 380 TTC dont le bénéficiaire sera Novascape.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les avenants présentés ci-dessus.

#### 11- Lotissement du Pont – Modification superficies et prix

Madame le Maire informe le conseil que les superficies prises en compte dans le tableau des ventes sont erronées. Le cabinet d'études qui a fourni ces superficies a donné des surfaces estimées, celles-ci ont été précisées par un géomètre depuis.

Le tableau après modification est le suivant :

LOTS	Surface en m2	Prix au m2	Prix HT	Prix TTC	
<b>PRIMO ACCESSION 2020-2021-2022</b>					
2	748	35	26180	32 873 €	vendu
5	450	35	15750	19 777 €	
6	460	35	16100	20 216 €	
7	472	35	16520	20 744 €	
8	489	35	17115	21 491 €	
9	471	35	16485	20 700 €	
16	529	35	18515	23 249 €	
19	434	35	15190	19 074 €	
20	444	35	15540	19 513 €	
<b>ACCESSION</b>					
10	599		43 906 €	49 266 €	
11	670		49 067 €	55 062 €	
12	639		46 860 €	52 578 €	
13	684		50 183 €	56 304 €	
14	581		42 825 €	48 024 €	
15	693		50 931 €	57 132 €	
17	672		49 463 €	55 476 €	

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, valide les superficies et les prix présentés à compter de ce jour.

#### 12- Point sur les appels d'offres en cours : Vidéoprotection – Aménagement rue le Bas de la Rue et Restaurant scolaire

Madame le Maire informe le conseil des résultats des appels d'offres cités en objet :

### 1. Vidéoprotection

Quatre entreprises ont déposé un dossier. Trois offres ont fait l'objet de questions et une offre a été retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme étant la « mieux disante » : Entreprise ONET sécurité TELEM.

### 2. Aménagement rue le Bas de la Rue

Trois entreprises ont déposé un dossier. Deux ont fait l'objet de questions et une offre a été retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme étant la « mieux disante » : Entreprise MASTELLOTTO.

### 3. Restaurant scolaire

Plusieurs dossiers ont été retiré mais seule une réponse a été déposée. Cette offre étant conforme à la demande de la collectivité, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise CONVIVIO RCO.

## 13- Questions diverses

### **a. Skate-park**

Monsieur CAMUS Fafa présente un projet de skate-park qui pourrait être installé près du terrain de football. Ce projet estimé actuellement à 30 000 € TTC est subventionnable par de la DETR (cession de 2021). Celui-ci sera présenté aux jeunes de la commune qui avaient sollicités le skate-park afin de connaître leur opinion.

Madame SOHIER suggère de vérifier si le projet peut bénéficier de subventions régionales ou de l'Agence Nationale du Sport.

### **b. Travaux divers (terrains de pétanque / éclairage terrain de boules)**

Les terrains de pétanque ont été nettoyés. Un nouveau terrain a été créé près de l'aire de camping-car.

L'éclairage public près de terrain de boules du camping est en attente de devis.

### **c. ASA – plaques blanches avec fixation sur la digue**

Les plaques blanches visibles au sol sur la digue ont été mises en place lors de l'élaboration du dossier d'étude du renouvellement de concession de la digue. Il sera nécessaire de couper le plastique autour des poinçons afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la digue.

### **d. Signalétique sur la digue**

Il sera nécessaire d'étudier l'ensemble de la signalétique pour l'année 2021 afin de bien définir les priorités sur la promenade (piétons, vélos, chiens ...).

Des solutions concernant quelques problèmes de stationnement dans les rues sont à l'étude.

**e. Circulation et stationnement sur l'estran**

Un travail de réflexion a été mené conjointement avec l'AUENP et envoyé en préfecture pour avis.

**f. Ordures ménagères :**

C'est le problème le plus difficile à régler.

Deux réunions sur le terrain avec les services administratifs de la COCM ont eu lieu.

Il y a eu quelques améliorations à plusieurs endroits.

La remarque la plus souvent entendue, c'est que les résidents secondaires n'ont pas été prévenus des changements par la COCM. Il y a un manque de communication. La signalétique sur les containers restants n'est pas toujours mise à jour ce qui peut entraîner des confusions et des défauts de tri.

Nous remercions les services techniques qui passent souvent pour nettoyer et ramasser des sacs que l'entreprise retenue par la COCM a laissé dans les rues.

TOUR DE TABLE
---------------

Madame LEFORESTIER rappelle l'inauguration du festival Pirouésie qui se déroulera dimanche prochain le 2 août à la salle polyvalente à 18h00. Le festival durera toute la semaine.

Monsieur GIARD souhaite qu'un diagnostic électricité soit réalisé au niveau des bâtiments regroupant les ateliers municipaux, les pompiers et le club house car il a été constaté plusieurs surconsommations inexplicables. Monsieur CAMUS Fafa est chargé de prendre contact avec l'interlocuteur privilégié EDF de la collectivité.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25  
-----

Le Maire,  
Noëlle LEFORESTIER.